



253676 - Est-il permis à l'imam de dire aux fidèles d'éteindre leurs téléphones portables au moment de veiller à l'état des rangées?

question

En dépit de la présence de consignes rappelant aux fidèles la nécessité d'éteindre leurs portables dès leur entrée dans la mosquée, beaucoup d'entre eux les oublient. Ce qui entraîne des perturbations pour les prieurs y compris l'imam et le porteur du téléphone lui-même. Ma question est de savoir s'il est permis à l'imam d'ajouter la phrase: « éteignez vos portables » après avoir dit : « faites en sorte que vos rangées soient parfaites ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons transmis cette question à notre cheikh, Cheikh Abdoul Aziz ar-Radjihi (puisse Allah le protéger) et il a dit que rien ne l'empêche en cas de besoin. »

Allah le sait mieux.